Compte-rendu du conseil de l'école maternelle
du Pont Marquant
du jeudi 4 novembre 2010

Etaient présentes :

Les enseignantes :	Mademoiselle Catherine NEVEU	(Directrice)
	Madame Florence BENETEAU-HUN	(Adjointe)
	Madame Isabelle BIAU-GUILHEMBET	(Adjointe)
	Madame Elisabeth CLUZEL	(Adjointe)
	Madame Françoise FEREC	(Adjointe)
	Madame Anne TALMANT	(Adjointe)
	Madame Nathalie LEVREUX	(Adjointe)
	Madame Catherine SAPHARY	(Adjointe)

La représentante de la Municipalité : Mme LOUCHART

La Déléguée Départementale de l'Education Nationale Mme DROUIN

Les représentantes de la FCPE : Mme DESVAUX,
Mme CHAGNAULT

Les représentantes du Groupement de Parents :
Mme DALLEMAGNE,
Mme DUPONT,
Mme FRONTEAU,
Mme LAMBRON,
Mme NIETO,
Mme SACHS,
Mme VIDEUX

Etaient excusées : Mme Claire DESERT en congé maladie, et Mme Florence LEBLOND, qui travaille à 75% et a un rendez-vous médical.

Question de la gestion des remplacements : les absences de longue durée sont prioritaires sur les absences de courte durée ; les petites écoles sont prioritaires sur les grosses écoles.

Secrétaire de séance : Mme NIETO**, début de la séance 18h40**

ORDRE DU JOUR

1. Effectif à la rentrée et présentation de l'équipe 2
2. Le RASED : 2
3. ALSH : 3
4. Travaux : 3
5. Règlement intérieur 3
6. Vie de l'école 3
7. Autres questions 5

ooOoo

1. Effectif à la rentrée et présentation de l'équipe

- **Classe 1** : Françoise FEREC avec Céline MOSCHELLA et l'AVS Nathalie MAGGLIOCCO pour **30 PS** dont un enfant handicapé.
- **Classe 2** : Nathalie LEVREUX avec Isabelle PASCAL pour **17 PS** et **14 MS**
- **Classe 3** : Anne TALMANT avec Isabelle GRAMMOND, pour **31 MS**
- **Classe 4** : Catherine SAPHARY avec Evelyne PRES, pour **16 PS** et **14 MS**
- **Classe 5** : Catherine NEVEU et Florence LEBLOND, avec Maryse DAUBEC, pour **31 PS**
- **Classe 6** : Florence BENETEAU avec Céline THEVENIN, actuellement remplacée par Camille TEXIER pour la durée du congé de maternité, pour **30 GS**
- **Classe 7** : Isabelle BIAU-GUILHEMBET avec Evelyne PINTO, pour **30 GS**
- **Classe 8** : Elisabeth CLUZEL avec Nathalie VANTAEECHME, pour **31 GS**
- **Classe 9** : Claire DESERT et Florence LEBLOND avec Albine DAUCHEZ, pour **31 MS**

L'effectif est donc de **275 élèves (94 petits, 90 moyens et 91 grands)**

2. Le RASED :

Le RASED comme l'année dernière n'est plus constitué que d'un seul membre, mais ce n'est ni la même personne, ni la même fonction, puisqu'il s'agit d'Hélène TRÄSCH, psychologue scolaire.

Le poste de maitre G est pourvu, mais Mme LEBAILLY est actuellement en maladie.

Le poste de maître E est sédentarisé sur une école des Essarts le Roi.

a. Fonctionnement :

* Des aides rééducatives, menées par le maître G, visent à redonner confiance à l'enfant, à développer son désir d'apprendre pour favoriser son adaptation à l'école,

* Les actions du psychologue scolaire comportent l'observation de l'enfant en classe et/ou un examen individuel, en accord avec ses parents et son enseignant. Par contre, le psychologue ne fait pas de suivi. Ses actions visent à proposer des formes d'aides adaptées (au sein et à l'extérieur de l'école), à favoriser leur mise en œuvre, éventuellement à accompagner la famille dans la recherche d'une orientation appropriée.

Le psychologue participe aussi à la prévention des difficultés ainsi qu'à l'accompagnement de la scolarité des élèves en situation de handicap.

b. Comment intervient le RASED?

Le RASED intervient à la demande des équipes enseignantes ou des parents. Dans tous les cas, la collaboration de chacun avec le réseau est indispensable.

Les aides spécialisées ne se substituent pas à l'action des enseignants en classe.

Si la collaboration aboutit à la mise en oeuvre d'un projet d'aide spécialisée -pédagogique ou rééducative- ou bien à une action du psychologue, l'enfant participera pendant le temps d'enseignement au sein de l'école à un dispositif adapté.

Hélène TRÄSCH sera présente le vendredi matin à l'école maternelle.

Basée à l'école élémentaire des Platanes, elle est joignable au 01.30.46.33.30 ou par mail : rasedleperray@gmail.com.

(permanence téléphonique assurée le lundi matin)

3. ALSH :

a. Bilan des nouvelles installations

En l'absence de représentant de l'ALSH, il a été décidé qu'une réunion aurait lieu très prochainement en Mairie en présence de Mme LOUCHART, de M. WASSOU, responsable du périscolaire, ainsi que des représentants de parents.

b. Trajets école / ALSH

Mme LOUCHART précise qu'un nouveau car comptant 51 places assises et 2 places pour handicapés vient d'être acheté par la Municipalité.

Lorsque le car est disponible, les enfants de la maternelle se rendent à l'ALSH en deux voyages. Les parents alertent sur le goûter tardif des enfants, certains enfants finissant leur goûter après 17h30.

La question du bilan du port de gilets phosphorescents lors des déplacements est posée par les parents. Elle sera abordée lors de la réunion évoquée supra.

4. Travaux :

a. Fontaine : à côté de la classe n°2 réalisée pendant les vacances, il reste quelques peintures à terminer

b. Pose de sol amortissant dans la cour des petits et peintures au sol dans la cour des grands

5. Règlement intérieur

Précisions apportées au règlement intérieur : en cas d'accidents, la Directrice a pour obligation d'appeler le 15 qui régule et décide qui doit se déplacer : les pompiers ou une ambulance. Or si une ambulance est dépêchée, les institutrices n'ont pas le droit d'accompagner l'enfant et l'ambulance ne prend pas en charge un enfant seul.

Mme LOUCHART doit se renseigner afin de savoir si, dans ce cas, une ATSEM peut accompagner l'enfant dans l'hypothèse où les parents ne pourraient pas se libérer rapidement.

Au sujet des gestes de premier secours : cette formation n'est pas obligatoire dans le cursus de formation des enseignants. En revanche, la municipalité a proposé il y a deux ans une formation aux gestes de premier secours aux ATSEM.

6. Vie de l'école

a. Projet d'Ecole :

Un nouveau Projet d'école est en cours d'élaboration : Il démarrera dès la rentrée 2011/2012 et se poursuivra jusqu'à l'année scolaire 2013/2014.

Ce nouveau projet diffèrera peu du précédent, les objectifs ne seront que légèrement modifiés ; la plupart des actions seront reprises en évoluant plus ou moins.

b. APE (Aide Personnalisée à l'Elève):

Le dispositif des années précédentes est renouvelé, à savoir que seuls sont concernés, dans un premier temps, les enfants de Grande Section.

Afin de déterminer quels enfants pourraient bénéficier de cette aide, les enseignantes ont réalisé des évaluations entre la rentrée des classes et les vacances de la Toussaint. Ces évaluations ont permis de pointer des petites difficultés sur certains points qui n'apparaissent pas en classe lorsque les enfants sont en groupe, comme, par exemple, des problèmes de compréhension de consignes. Le soutien peut aussi concerner le vocabulaire, le graphisme, la numération…

L'APE se fera par petit groupe le lundi, mardi et jeudi de 11H40 à 12h10, ou de 12h45 à 13h15, et pas plus de deux fois par semaine par élève.

Les parents d'élèves non demi pensionnaires concernés par l'APE seront invités à dire quel jour de la semaine leur convient le mieux.

Ce soutien est une aide précieuse à l'enfant qui permettra de combler d'éventuelles difficultés avant l'entrée en école élémentaire.

Les élèves de moyenne section seront évalués au cours du second trimestre. Ceux rencontrant quelques difficultés pourront bénéficier de l'APE.

c. Liaison GS/CP :

Concernant la correspondance scolaire :

Mme CLUZEL, continue sa correspondance avec un CP extérieur à la commune.

Mme WANTIEZ enseignante de CP à la Barantonnerie s'est entendue avec Mme BIAU-GUILHEMBET pour commencer un échange.

Les élèves de CP de la Barantonnerie viendront faire la lecture en GS.

L'habituelle visite assortie d'un goûter devrait avoir lieu à la fin de l'année dans chacune des deux écoles élémentaires.

Demande des parents : Passer une demi-journée et déjeuner dans l'école d'accueil. Cela serait très lourd à organiser et gérer. Il faudrait répartir les enfants en 2 groupes puisqu'il y a 2 écoles. De plus, dans chacune de nos écoles, il y a toujours des écarts entre les prévisions pour l'effectif de la cantine et la réalité. Prendre des inscriptions supplémentaires semble difficile au regard des normes. Cela suppose également de prévoir les animateurs en conséquence.

d. « Lire et faire lire »

Reprise de l'activité le lundi à 11h40 à 12h15 par la même personne, Mme MARTINEAU. Il y aura peut-être un second créneau si une autre personne bénévole est prête à venir régulièrement. Il existe une convention de stage entre la commune, l'association « Lire et faire lire » et l'école.

Cette activité concerne les enfants qui mangent au second service; la lecture d'histoires se fait pour un groupe de 5 ou 6 enfants demandeurs.

e. Coopérative

L'école a actuellement un budget de **6 881,42 €,** soit environ 2 000 € de moins que l'année passée, différence imputable au choix de ne pas faire de fête, mais une exposition à la fin de l'année passée.

En Conseil des Maîtres il a été décidé d'investir dans l'aménagement de la cour, mais Mme LOUCHART a alerté sur la nécessité de faire passer une commission de sécurité, donc d'un éventuel coût supplémentaire. Cette idée doit donc être réétudiée.

f. Les sorties

Certaines classes sont allées au verger du Parc Municipal pour y ramasser des pommes et des poires.

Nous tenons à remercier M. VALADOU, élu, pour sa disponibilité et sa gentillesse.

Une exposition est actuellement présentée au Palais du Roi de Rome sur les artistes de Montparnasse des années 30. Les maîtresses réfléchissent aux modalités de visites éventuelles.

La classe de Mme BIAU-GUILHEMBET se rendra au marché afin d'acheter des fruits de saison.

g. Fêtes à l'école

Noël : pas de spectacle sur ce thème ; l'organisation sera différente cette année pour éviter notamment les cris et pleurs des enfants qui ont peur du Père Noël. (Pas de visite du Père Noël en grand groupe)

Spectacle : un spectacle en lien avec le Projet d'Ecole est réservé pour le **jeudi 13 janvier 2010**. Il s'agit d'une histoire de sorcière, sur le thème des couleurs et des contes.

Carnaval : il est avant tout une fête pour les enfants, résultat d'un projet pédagogique de toute l'école. Il aura lieu **jeudi 7 avril** avec défilé et bataille de confetti **le matin** avec un goûter pour les enfants l'après-midi. La grille de l'école sera ouverte comme l'an dernier pour le carnaval.

Fête de l'école : **samedi 28 mai.** Les parents seront invités à participer activement à l'organisation de cette fête.

h. Visites médicales

Le dépistage infirmier pour les élèves de MS réalisée par l'infirmière de la PMI, Mme CHEFDEVILLE commencera le 10 janvier pour les élèves de la classe 9.

Pas encore de date pour la visite des élèves de GS.

Pour ce qui est du dépistage visuel, réalisé par une orthoptiste, il s'agissait d'un dispositif expérimental. Pour être généralisé, il faut qu'une orthoptiste soit recrutée.

7. Autres questions

a. Compte-rendu

Dans un souci d'économie et de contribution au développement durable, il a été décidé que le compte-rendu du Conseil d'école serait affiché dans le tableau extérieur et consultable sur les sites de la Mairie et des fédérations de parents. Celles-ci sont d'accord et s'engagent à le publier sans aucune modification.

Par ailleurs quelques exemplaires papiers seront disponibles, pour les familles en faisant la demande à la Directrice.

b. <u>Equipement pluie</u>

Les parents demandent si les enfants peuvent être occupés autrement que par le visionnage de dessins animés lorsqu'il pleut pendant la pause méridienne. Les enfants sortent quand même dans la cour, mais lorsqu'il pleut beaucoup, il n'y a pas d'autre solution, d'autant qu'ils sont très nombreux.

c. <u>Hygiène dans les toilettes (savon)</u>

Les distributeurs de savon liquide dans les toilettes des grands vont être réparés et placés à hauteur d'enfant

d. <u>Brise-vue</u>

La pose d'un brise-vue dans la cour des grands n'est pas retenue par la municipalité : il n'y a pas de problème particulier avec les passants ; de plus, la cour des grands étant petite, cela la rétrécirait encore visuellement et donnerait un sentiment d'étouffement. Pour finir, le coût de l'installation est prohibitif.

e. <u>Assurance scolaire</u>

Les parents sont invités à vérifier que leurs enfants sont bien couverts à titre de la responsabilité civile pour les dommages causés aux autres **et par la garantie individuelle accident en cas de préjudice grave pouvant entraîner des soins coûteux.**

f. <u>Capacité d'accueil du restaurant scolaire.</u>

Afin que les normes de sécurité soient respectées, la cantine scolaire ne peut accueillir que 208 enfants. Or, le vendredi 5 novembre, 212 enfants étaient inscrits.

Mme LOUCHART rappelle que c'est pour cela que des règles d'inscription ont été reformulées en début d'année et informe que malgré cela, certains parents qui ont pourtant le choix de ne pas laisser leur enfant à la cantine continuent à le faire provoquant l'engorgement de certains jours.

Ce problème risque de s'accroître à la rentrée prochaine, vu l'augmentation annuelle du nombre d'inscrits.

Prochains conseils d'école : **vendredi 4 mars 2011** et **vendredi 17 juin 2011 à 18h30.**